

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1516

Artikel: Mère et travailleuse du sexe
Autor: Pralong, Estelle / Pióro Ferrand, Joanna
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mère et travailleuse du sexe

Comme les autres femmes, beaucoup de travailleuses du sexe sont mères. Pourtant, au regard de la société, le binôme mère et prostituée est problématique : comment articuler au quotidien la figure de la putain et celle de la bonne mère ? *Entretien avec Joanna Pióro Ferrand, psychothérapeute et assistante sociale à Aspasie, association de défense des droits des travailleuses du sexe.*

Propos recueillis par Estelle Pralong

L'émilie : Peut-être pourriez-vous commencer par essayer de définir la prostitution ?

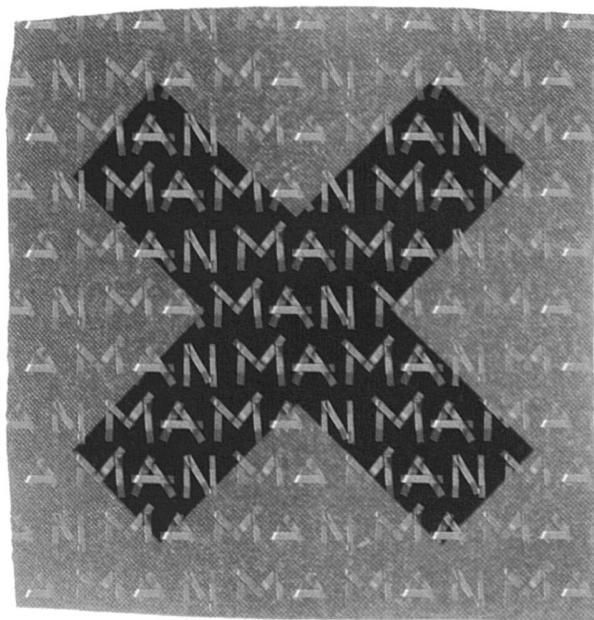
Joanna Pióro Ferrand : Je tiens à préciser que notre regard sur la prostitution est un regard associatif, sociopolitique et psychosocial. La prostitution est difficile à définir. Il s'agit de la conjonction entre le sexe et l'argent, mais pas seulement. J'aime bien faire la différence entre acte public et acte privé. Les travailleuses du sexe rendent public leur travail en s'exposant visuellement dans la rue, par exemple. Elles sont identifiables. Leur offre aux clients potentiels est visible : habillement, annonces, plaquettes sur leur porte, etc. Une femme qui reçoit de l'argent pour du sexe dans le cadre privé – d'un mari, d'un amant – n'est pas pour autant considérée comme une prostituée. La prostitution est une réalité économique, sociale et morale. Elle répond aux lois de l'offre et de la demande. Il s'agit d'un acte commercial où la sexualité est posée comme une marchandise. Plus la prostitution est exercée de manière professionnelle, mieux c'est, car cela implique des droits et des devoirs.

L'émilie : Genève a été le premier canton à adopter un règlement sur la prostitution, comment cela se passe-t-il ?

J.P.F. : La prostitution est un acte légal qui s'inscrit dans un cadre légal. En Suisse, la prostitution est considérée comme une activité indépendante selon la liberté de commerce garantie par la Constitution. A Genève, le règlement en vigueur exige que tout-e travailleur-se du sexe s'enregistre à la police. Aspasie évalue le nombre de prostituées à Genève à environ 2000. Cette évaluation se fait par les contacts que l'association entretient avec les prostituées, notamment avec les clandestines qui ne sont pas enregistrées. Pour avoir le droit d'exercer ce métier, il faut être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C ou d'un permis B de la communauté européenne. Les clandestines sont des sans-papiers, des femmes qui possèdent une autorisation de séjour mais pas le droit de travailler en tant qu'indépendante, et aussi des femmes qui préfèrent exercer dans la clandestinité.

L'émilie : Les travailleuses du sexe sont aussi mères. Sont-elles aidées par les pères ? Et comment s'organisent-elles ?

J.P.F. : Selon mon expérience, la majorité des travailleuses du sexe sont mères, comme la majorité des autres femmes. Être mère est honorable, être prostituée n'est pas honorable. Les travailleuses du sexe qui deviennent maman franchissent une frontière. Dès lors, elles entrent dans le secret : là où elles apparaissent comme mère, elles ne peuvent pas être une prostituée. Dans le cadre de la famille et de l'école, la travailleuse du sexe ment ou se tait. Elle s'isole. Quant aux pères, parfois ils sont absents, ou alors elles vivent avec. Cependant, vivre en couple est rendu encore plus difficile par la condamnation sociale de la prostitution. Pour un homme, dire que sa femme et la mère de ses enfants est une prostituée, n'est pas simple. En ce qui concerne la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, elle ne diffère pas de celle des autres mères. Les travailleuses du sexe peuvent avoir des horaires de bureau qui leur permettent d'amener et d'aller chercher leurs enfants à l'école. Ou alors, comme les infirmières par exemple, elles peuvent travailler de nuit et être disponibles pour leurs enfants la journée.



L'émilie : Une prostituée peut-elle parler de son travail à ses enfants ?

J.P.F. : En tant que permanente à Aspasie, je suis souvent confrontée au besoin des travailleuses du sexe de réfléchir sur comment parler de la prostitution à son enfant. Ces questions apparaissent lors que les enfants grandissent. Comment déjouer la condamnation morale de la prostitution, comme protéger son enfant, comment se protéger soi-même ? Comment faire le pont entre le statut de mère et celui de travailleuse du sexe ? Celle-ci ne peut pas amener ses enfants sur son lieu de travail. Elle doit s'inventer un autre métier. Une femme me disait dernièrement : « Je ne veux pas que mon enfant sache que je suis une pute. Si à l'école on le traite de fils de pute, il ne pourra plus se défendre. » Il y a aussi les mères qui envoient leurs enfants dans des écoles privées éloignées. Elles veulent ainsi protéger leurs enfants et ne pas les mêler à des situations difficiles. Les travailleuses du sexe ont aussi peur que leurs enfants souffrent et se dévalorisent. Elles craignent aussi énormément que leurs propres enfants les rejettent. Parler de son activité à ses enfants reste une affaire très complexe pour les travailleuses du sexe. Rejet de la mère de la part des enfants plus grands. Isolement de l'enfant rejeté par les autres enfants. Les mères en sortent blessées.

L'émilie : Les mères prostituées courrent-elles davantage le risque de perdre la garde de leurs enfants ?

J.P.F. : Non, en tout pas à Genève. En cas de divorce ou d'arrestation, les rapports de la Tutelle générale ou de la Protection de la jeunesse sont déterminants en ce qui concerne la parentalité. Ma connaissance de ces institutions me permet d'affirmer que d'une manière générale, la prostitution n'est pas un critère déterminant concernant la garde des enfants. Mais peut-être est-ce parce que Genève est confrontée à la prostitution de manière visible. Cet état de fait diminue l'ignorance qui se révèle souvent préjudiciable.

L'émilie : Le stigmate de la putain peut atteindre toute femme.

J.P.F. : Toute femme peut se faire traiter de putain. Toute femme peut être prostituée ! Il y a des femmes qui s'en défendent très fortement. Je suis tentée de dire que si le regard qu'elles posent sur elles-mêmes est valorisant, elles parviennent à transmettre une bonne image d'elle-même. Ce n'est pas la prostitution qui pose problème, mais plutôt la manière dont elle est perçue et vécue. Une travailleuse du sexe ne peut pas parler tranquillement de son travail. L'une d'entre elles me confiait qu'elle préférait ne pas avoir de copines : « Elles veulent tout savoir et quant elles savent, elles veulent que je quitte la prostitution ! »

L'association Aspasie

Amal Safi

Aspasie est une association qui défend les personnes travaillant dans les métiers du sexe. Elle intervient dans les cabarets, les bars, les salons, notamment, accompagnée d'une équipe composée d'une assistante sociale, d'une infirmière et de médiatrices culturelles. L'association effectue également un travail de rue, l'équipe des permanent-e-s d'Aspasie a différents contacts dans les quartiers chauds de la ville de Genève. Enfin, les activités d'Aspasie consistent également en des actions de prévention et de réduction de risques liés à la pratique de la prostitution et à la consommation de drogues. Collaborant avec l'équipe du Première Ligne Groupe Sida Genève (GSG), ces organismes unissent leurs compétences pour mettre en place le bus « Boulevards », mettant à disposition du matériel (préservatifs, lubrifiants, lingettes intimes), avec un programme d'échange de seringues pour les consommatrices de drogues. L'association propose également un accompagnement, une orientation pour celles et ceux qui le désirent. Le soutien psychologique et social est réalisé au travers d'entretiens individuels ou collectifs. Les entretiens peuvent se dérouler en plusieurs langues et avoir lieu dans les locaux d'Aspasie ou dans tout autre endroit. L'accompagnement permet d'assurer le lien avec d'autres instances administratives, sociales, juridiques et de la santé. Aspasie oriente aussi les personnes en difficulté vers les structures existantes et développe un partenariat avec les personnes se prostituant.

ASPASIE

36, rue de Monthoux, 1201 Genève
Permanence d'accueil sans rendez-vous:
Lundi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
Tél.: 022/732 68 28
Fax: 022/731 02 46
aspasie@aspasie.ch
www.aspasie.ch